

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	17

**Absents ayant donné un pouvoir** : Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET Magali, Monsieur Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

**Absents excusés** : M. Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, M. Loïc CROCHET, Mme Solène MENNECIER M. Jean-Philippe LECOINTE Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

**Date de la convocation**

10 novembre 2023

**Date d'affichage**

10 novembre 2023

A été nommé secrétaire : M. Bruno GUYARD

**Objet de la délibération**

**7- Finances locales**

**7.1.7 Autres documents à caractère budgétaire et comptable**

**2023-084 – Convention « savoir rouler à vélo »**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

et publication ou notification

le 23/11/2023

Mme BLANLUET présente le programme « savoir rouler à vélo » mis en place par le Comité Interministériel à la Sécurité Routière qui vise à accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité. Ce programme vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. En 10 heures, le « savoir rouler » à vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique,

La commission « jeunesse, affaires scolaires et affaires sociales » du 28 septembre à émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention pour l'organisation su « savoir rouler à vélo » jointe en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette convention et à engager les frais nécessaires à sa mise en place.

Le secrétaire de séance  
Bruno GUYARD



Pour copie conforme  
Le Maire,  
Frédéric MURA

